

# Débordement de l'Oise



Depuis quelques temps, le niveau de l'Oise est particulièrement élevé. La Ville a interdit l'accès des véhicules aux voies communales suivantes :

- chemin de Halage
- rue de l'Oise
- rue du Rû
- rue de la Fontaine
- rue de la Gare
- chemin de la Carrière à Pépin

Les riverains des voies concernées doivent laisser leur véhicule en stationnement en amont des barrières interdisant l'accès à la portion de voie inondée.

La plus grande vigilance est recommandée pour vos déplacements.

## Recommandations à destination des habitants résidant dans la zone concernée par les inondations

- Sortir tous les objets périssables des caves , sous-sols et rez-de-chaussée qu'il est possible de protéger
- Sortir ou mettre en sécurité les appareils ou produits pouvant représenter un danger, à savoir : appareils électriques, appareils de chauffage, voitures, mobilier, produits toxiques, arrimer les cuves à fuel, etc.
- Ne pas toucher aux installations électriques
- En cas de début de crue, réfugiez-vous dans les étages de votre habitation avec des vivres, de l'eau et des vêtements chauds
- En cas de début de crue, coupez le gaz, le chauffage et l'électricité
- Ne pas utiliser d'équipements électriques tels que les ascenseurs ou les portes automatiques
- Fermez les poubelles et les mettre dans un placard pour éviter qu'elles ne flottent
- Mettre les produits toxiques en hauteur
- Ne pas toucher les animaux fuyants l'inondation, en particulier les rongeurs
- Ne pas utiliser sa voiture ;
- Ne jamais retourner chercher quelque chose dans un lieu inondé
- Ne pas sortir de l'habitation
- Ne pas franchir un pont menacé par le torrent
- Ne pas consommer de l'eau du robinet, tant que les autorités ne vous y autorisent pas
- Écouter la radio, en particulier la radio locale, pour prendre connaissance des consignes des autorités et de l'évolution de la situation.

Pour la collecte des déchets, il est demandé aux habitants de porter leurs sacs en bout de rue au croisement de la rue Bernardin de Saint Pierre et de la rue de Neuville.

Des risques de coupures électriques peuvent survenir sur l'éclairage public au Chemin de Halage et sur la rue de la Fontaine.

Dans les zones sous vigilance, il est conseillé d'éviter les déplacements et de veiller à la protection des biens susceptibles d'être inondés ou emportés.

**Numéros utiles**

Pompiers : 18

Samu : 15